No de résolution ou annotation

INITIALES DU PRÉSIDENT CH 009 INITIALES DU SECRÉTAIRE LPL

**Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 26 OCTOBRE 2021 À 18 H 30 PAR VISIOCONFÉRENCE VIA LA PLATEFORME MICROSOFT TEAMS

PRÉSENCES :
Monsieur Denis Rossignol, directeur général
Monsieur Christian Heppell, président
Monsieur Jean-Pierre Landry, vice-président
Madame Sonia Olsen, administratrice
Madame Ariane Lacelle, administratrice
Madame Carole St-Amour, administratrice
Madame Ellen Boucher, administratrice
Madame Guylaine Marcil, administratrice
Madame Johanne Baker, administratrice
Madame Julie Carle, administratrice
Madame Kim Lesage, administratrice
Madame Lynn Kearney, administratrice
Madame Sabrina Devlin, administratrice
Madame Stéphanie Piché, administratrice
Madame Sylvie Thibault, administratrice

ABSENCES MOTIVÉES :
Monsieur Richard Leblanc, coordonnateur à la direction générale

INVITÉ :
Monsieur Stéphane Rondeau, directeur général adjoint

Secrétaire d'assemblée : monsieur Louis-Philippe Larivière, secrétaire général

1. **Vérification du quorum et ouverture de la rencontre**

Monsieur Christian Heppell constate que le quorum est respecté et la rencontre débute à 18 h.

CSSHBO-011-2021-22 2. **Adoption de l'ordre du jour**

**CONSIDÉRANT** le contexte actuel de pandémie de COVID-19;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a décrété l'état d'urgence sanitaire le 13 mars 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** la séance se tient sans la présence du public et que les citoyens ont la possibilité de s'inscrire à la rencontre via TEAMS afin de participer à la période de questions du public;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie non officielle du procès-verbal sera publicisée dès que possible permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération;

**CONSIDÉRANT QU'**un ajout à la section varia du point 11.1 « Webinaire sur la formation obligatoire des membres du CA »;

**CONSIDÉRANT QUE** le quorum est atteint;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Guylaine Marcil **ET APPPUYÉ** par madame Ellen Boucher que l'ordre du jour de la séance du 26 octobre 2021 soit adopté tel que modifié.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

CSSHBO-012-2021-22

## 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 31 août 2021

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la dernière rencontre a été remise par le secrétaire général aux membres présents au conseil d'administration au moins six heures avant la présente séance;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Julie Carle **ET APPUYÉ** par madame Kim Lesage de dispenser le secrétaire général de faire la lecture du procès-verbal et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 31 août 2021 tel que lu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 4. Affaires découlant du procès-verbal 31 août 2021

Le directeur général, monsieur Denis Rossignol, annonce qu'un suivi en lien avec le comité de révision sera fait lors du huis clos en fin de rencontre.

## 5. Parole du public

Le président, monsieur Christian Heppell, salue et remercie les membres du public présents. Le Service du secrétariat général et des communications n'a reçu aucune demande de participation à la période de questions.

## 6. Rapport de la présidence

Monsieur Christian Heppell affirme n'avoir aucun rapport à transmettre aux administrateurs.

## 7. Rapport de la direction générale

Monsieur Denis Rossignol fait un rapport de ses activités depuis la dernière rencontre aux administrateurs.

À la fin de la présentation de monsieur Denis Rossignol, madame Guylaine demande des précisions concernant les tests de dépistage rapide dans les écoles. Elle demande si nous avons toutes nos personnes et si celles-ci ont été formées. Le directeur général confirme avoir des volontaires pour chacun des 19 pavillons primaires. Les personnes volontaires ont reçu une formation de la part du Centre de services scolaire par l'entremise de monsieur Louis-Philippe Larivière.

## 8. Comité d'engagement pour la réussite des élèves

Monsieur Stéphane Rondeau fait la présentation du comité d'engagement pour la réussite des élèves. Il affirme que c'est un comité obligatoire créé par la modification de la Loi sur l'instruction publique. Il fait un retour sur la composition du comité et sur la première rencontre. Il indique aux administrateurs qu'il reste un poste à combler au niveau de la direction du primaire et au niveau du membre issu de la recherche et de l'éducation.

Monsieur Stéphane Rondeau rappelle l'importance de ce comité puisque ce dernier entamera des travaux pour proposer le futur Plan d'engagement pour la réussite des élèves.

La prochaine rencontre du comité aura lieu au mois de décembre.

Madame Guylaine Marcil demande si le Plan d'engagement vers la réussite est un document à hauteur régionale ou nationale. Monsieur Stéphane Rondeau rappelle que ce document est régional, mais qu'il s'inspire au niveau national du Plan stratégique du ministère de l'Éducation. Par ailleurs les directeurs généraux ont demandé au ministère d'avoir ce plan le plus rapidement possible puisqu'il permettra de mieux orienter les travaux.

Monsieur Christian Heppell demande à monsieur Rondeau si le comité de parents sera consulté. Monsieur Stéphane Rondeau lui confirme que le comité de parents sera consulté et rappelle qu'une large consultation avait eu lieu lors de l'ancien déploiement du premier plan d'engagement vers la réussite.

## 9. Dépôt des états financiers et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année financière 2020-2021

### a. Lecture de l'avis public

Le conseil d'administration a pris connaissance de l'avis public et dispense le président d'en faire la lecture

### b. Rapport et résultats

En tant que présidente du comité de vérification, Madame Lynn Kearney dépose le rapport des auditeurs et en fait la présentation. Elle rappelle que le comité de vérification s'est réuni dans la semaine du 18 octobre avec madame Manon Riel, directrice des ressources financières et les auditeurs externes qui ont présenté en long et en large le travail d'audit. Elle indique que l'état financier est un portrait de la situation au 30 juin. Elle mentionne que les auditeurs ont fait une présentation de près d'une heure au comité de vérification et n'ont signalé aucune anomalie significative.

À la lecture du rapport, les administrateurs constatent un déficit de 3 179 907 $. Madame Lynn Kearney mentionne que le déficit d'un peu plus de trois millions n'est pas dû à l'administration, mais aux incongrus de l'année 2020-2021. Ces incongrus sont entre autres les mesures sur l'équité salariale pour un montant s'élevant à un peu plus de 2,6 millions de dollars. Il y a aussi des dépenses liées à la COVID-19 qui auront coûté un peu plus de 2,3 millions de dollars. Pour ces dépenses, un remboursement représentant un montant de 716 148 $ a été reçu. Au niveau de l'équité salariale, la dépense devait être comptabilisée durant 2020-2021 et le revenu éventuel n'étant pas connu, il ne pouvait être comptabilisé.

Monsieur Denis Rossignol affirme que l'équité salariale sera comptabilisée en tant que revenu dans les années subséquentes. Pour ce qui est des frais liés à la COVID-19, il mentionne que le surplus cumulé par le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais dans les dernières années a beaucoup aidé à absorber cette dépense. Il confirme que c'est pourquoi le remboursement de 716 148 $ représentait un moins grand pourcentage que dans d'autres centres de services scolaires.

Madame Johanne Baker demande, lorsque le ministère va annoncer le montant de remboursement des offres salariales, s'il y aura un ajustement au niveau des états financiers. Madame Lynn Kearney lui mentionne qu'il n'y aura pas de redressement ou d'ajustement du présent état financier puisque les prochains états financiers viendront assumer cette réalité.

CSSHBO-013-2021-22 **10. Régime d'emprunts à long terme**

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2022, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement pour un montant n'excédant pas 4 800 000 $;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir dans le cadre de ce régime d'emprunts que, le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités, soit exercé par au moins deux de ses dirigeants;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 19 octobre 2021;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Jean-Pierre Landry **ET APPUYÉ** par madame Carole St-Amour :

1. QU'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2022, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 4 800 000 $, soit institué;

2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :

   a) Malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de quinze mois s'étendant du 1er juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par

INITIALES DU PRÉSIDENT CH
012
INITIALES DU SECRÉTAIRE LPL

le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des services scolaires, soit dépassé;

b) L'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux services scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;

c) Chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

d) Le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le ministre;

3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;

4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :

a) L'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

b) Chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

c) Le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et

d) Afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;

INITIALES DU PRÉSIDENT
013
INITIALES DU SECRÉTAIRE

6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

   La présidence du conseil d'administration;

   ou la direction générale;

   ou la direction du Service des ressources financières;

   de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissants conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatible avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 11. Affaires diverses

11.1 Webinaire sur la formation obligatoire des membres du CA.

Monsieur Denis Rossignol mentionne qu'un webinaire aura lieu le 2 novembre prochain pour faire un retour sur la formation obligatoire des administrateurs. Les personnes intéressées à y participer sont invitées à communiquer avec monsieur Louis-Philippe Larivière.

## 12. Date, heure et lieu de la prochaine séance

Monsieur Christian Heppell informe les membres que la prochaine rencontre aura lieu le mardi 30 novembre 2021 à 18 h 30 en visioconférence. Pour le moment, le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais favorise le maintien des rencontres à distance.

## 13. Huis clos

Les administrateurs se munissent d'un huis clos en fin de rencontre.

## 14. Clôture de la séance

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par madame Ellen Boucher de fermer la rencontre à 19 h 30.

Christian Heppell
Président

Louis-Philippe Larivière
Secrétaire général